

Le mammotest en questions

Edition mars 2006



***Un geste simple
et qui rassure***

**www.lemammotest.be
www.sante.cfwb.be**



Programme de Dépistage
du Cancer du Sein en
Communauté française



Ministère
de la Communauté
française

Réalisation

Service communautaire de promotion de la
santé - asbl Question Santé

Editeur responsable
P. Trefois - rue du Viaduc, 72
1050 Bruxelles

D/2006/3543/3

Le mammotest en questions



Un programme de dépistage du cancer du sein a été mis en place dans notre pays.

Grâce à cette initiative, toutes les femmes âgées de 50 à 69 ans peuvent bénéficier gratuitement d'une radiographie des seins, tous les deux ans.

Dans le cadre de ce programme, cette radiographie est appelée «mammotest».

Cette brochure apporte quelques renseignements utiles. Si vous souhaitez obtenir plus d'informations ou un conseil, parlez-en avec votre médecin traitant.

LE MAMMOTEST



Le mammotest est une mammographie (radiographie des seins) dont la qualité est contrôlée. Selon les experts internationaux, le mammotest est le meilleur examen de dépistage actuellement disponible. Le mammotest est soumis à un contrôle de qualité strict, tant sur le plan des appareils radiographiques que sur le plan de la réalisation des clichés. Les clichés sont lus par deux radiologues indépendants, ce qui permet d'augmenter la qualité de l'examen et de diminuer le risque d'erreur.

Cette procédure est appelée la double lecture.

Pourquoi moi ?

Vous avez entre 50 et 69 ans. C'est à cette période de la vie qu'un mammotest est recommandé. Cet examen est gratuit, tous les deux ans, pour toutes les femmes âgées de 50 à 69 ans.

Le mammotest ne présente pas de risque lié aux rayons.

A quoi sert le mammothest ?

Le mammothest permet de détecter précocement une ou des anomalies dans les seins. De nos jours, une femme sur onze est atteinte, au cours de sa vie, d'un cancer du sein, généralement après 50 ans. Beaucoup de ces cancers pourraient être guéris s'ils étaient traités au début de leur développement. Le mammothest permet ce diagnostic précoce et augmente ainsi les chances de guérison.

Comment se passe le mammothest ? ■ ■ ■

Il s'agit d'une radiographie de vos seins. L'examen dure 10 minutes environ.

Ne vous étonnez pas s'il est effectué par un(e) technologue et non par le radiologue : la présence de celui-ci n'est pas nécessaire pour réaliser les clichés. Par contre, sa présence est indispensable pour l'analyse des clichés.

Vous devrez vous déshabiller jusqu'à la ceinture.



Pour obtenir des radiographies de bonne qualité, les seins doivent être comprimés sur la plaque. Cette compression est un peu désagréable, mais elle n'est pas douloureuse. Lors du mammotest, aucun autre examen des seins ne peut être réalisé. Des examens complémentaires (par exemple une échographie) seront réalisés, dans un deuxième temps, si les radiologues l'estiment nécessaire après la double lecture.

Quels sont les résultats possibles du mammotest ?

La plupart du temps, les clichés ne montrent pas d'image anormale (les médecins disent que l'examen est «négatif»).

Un nouveau mammotest est conseillé deux ans plus tard.

Cependant, si vous constatez une anomalie entre deux mammotests, consultez sans tarder votre médecin traitant.

Parfois, le mammotest montre une image qui nécessite des examens complémentaires (les médecins disent que l'examen est «positif»). Le plus souvent (9 fois sur

10), c'est sans gravité. Néanmoins, il peut parfois s'agir d'une lésion cancéreuse débutante. Un traitement doit alors être entrepris sans tarder.

EN PRATIQUE

Quand faire un mammothest ?

*Si vous n'avez pas encore
passé de mammothest :*

Vous recevrez par courrier une lettre d'invitation vous permettant de bénéficier d'un mammothest. Cet examen est gratuit.

Quand cette lettre vous parvient-elle ?

Dans le courant du mois de votre anniversaire : en 2006, si vous êtes née un jour pair ; en 2007, si vous êtes née un jour impair.

*Si vous avez déjà passé
un mammothest :*

Vous recevrez par courrier une nouvelle lettre d'invitation deux ans après la date de votre premier mammothest.

La lettre d'invitation suffit pour vous présenter dans une unité de mammographie agréée pour le mammothest.

Votre médecin peut également vous remettre une prescription pour un mammothest. Dans ce cas, vous n'avez pas besoin d'attendre la lettre d'invitation.

Un intervalle de deux ans doit être respecté entre deux mammothests.

Où se rendre pour faire un mammothest ?

Certaines unités de mammographie ont été agréées pour effectuer les mammothests. Ces unités doivent respecter des normes de qualité (appareils, qualité des clichés, lecture des radiographies par deux médecins différents, etc).

L'examen n'est gratuit que si vous le faites dans une des unités de mammographie agréées.

Vous trouverez la liste des centres agréés avec votre lettre d'invitation, auprès du centre de coordination de votre province, ou encore sur le site www.lemammothest.be

Les résultats : comment et quand les obtenir ?

A l'issue de la double lecture, l'unité de mammographie agréée dans laquelle vous avez fait le mammothest sera informée du résultat et le transmettra au médecin (généraliste et/ou gynécologue) de votre choix.

Trois semaines sont généralement nécessaires pour que le médecin soit informé. Ce délai est dû à la double lecture des clichés. Il vous appartient de contacter ce médecin pour prendre connaissance du résultat de votre mammothest.

Que fait-on lorsqu'une anomalie est détectée par le mammothest ?

Votre médecin vous proposera d'autres examens (des clichés complémentaires, une échographie, éventuellement une «ponction» au niveau de l'image anormale). S'il s'agit d'une lésion cancéreuse, elle est généralement petite. Le traitement est

alors moins lourd et les chances de guérison plus importantes. Mais 9 fois sur 10, l'anomalie détectée est sans gravité : c'est une anomalie bénigne.



L'auto-examen des seins : à pratiquer même si l'on fait un mammotest

L'auto-examen des seins ne remplace jamais le dépistage par mammotest. Cependant, chaque femme doit rester attentive à toute anomalie qui surviendrait entre 2 mammotests.

En effet, il peut arriver qu'un cancer se déclare entre deux mammotests. Si vous souhaitez obtenir plus d'informations ou un conseil, parlez-en avec votre médecin traitant.

Le mammotest est une mammographie de dépistage dont la qualité est contrôlée. Chaque femme (entre 50 et 69 ans) peut en bénéficier gratuitement tous les deux ans.

Pour connaître les adresses des unités de radiographie agréées, vous pouvez contacter le centre de coordination de votre province ou le centre de référence de dépistage du cancer du sein en Communauté Française :



Centre de Référence pour le dépistage du cancer du sein en Communauté Française
479 chaussée de Louvain - 1030 Bruxelles
Tél.: 02 742 21 34 - Fax : 02 742 21 35
email : ccref@ccref.org



Centre de coordination de la Province du Brabant wallon
2 avenue Einstein - 1300 Wavre
Tél.: 010 23 61 88 - Fax : 010 23 61 90
e-mail : mammothest@brabantwallon.be



Observatoire de la Santé de la Province du Hainaut
1 rue St-Antoine - 7021 Havré
Tél.: 065 87 96 70 - Fax : 065 87 96 78
e-mail : osh.mammo@hainaut.be



Centre de coordination de la Province de Liège
28 rue de Wallonie - 4460 Grâce-Hollogne
Tél.: 04 237 94 96 - Fax : 04 237 95 03
e-mail : depistage.federal@prov-liege.be



Centre de Coordination Provincial
Observatoire de la Santé - Province de Luxembourg
49 rue de la Station - 6900 Marloie
Tél.: 084 31 05 01 - Fax : 084 34 57 90
e-mail : mammothest@province.luxembourg.be



Institut Provincial d'Hygiène Sociale de la Province de Namur
3 bis rue Château des Balances - 5000 Namur
Tél.: 081 72 37 56 - Fax : 081 72 37 53
e-mail : depistage.namur@province.namur.be